



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories 3.2 et 3.5

Numéro de la demande : 2021-2845
Demande : Modifications de l'étiquette du produit – Calendrier d'application, cultures de rotation et délai avant la plantation
Produit : Herbicide Pixxaro A
Numéro d'homologation : 31303
Principes actifs (p.a.) : Fluroxypyr (présent sous forme d'ester 1-méthylheptyl) et halauxifène (présent sous forme d'ester de méthyle)
Numéro de document de l'ARLA : 3380466

But de la demande

L'objectif de cette demande était de modifier l'étiquette de l'herbicide Pixxaro A afin de réduire l'intervalle de repiquage pour le soja de 10 mois à 6 mois, d'ajouter le moment de l'application à l'automne pour le blé d'hiver lorsqu'il est appliqué seul ou en mélange en réservoir avec l'ester de MCPA et d'ajouter les noms des préparations commerciales spécifiques aux instructions relatives au mélange en réservoir.

Évaluation des caractéristiques chimiques

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation sanitaire

L'herbicide Pixxaro A, appliqué en postlevée précoce sur le blé d'hiver à l'automne, ne représente pas une expansion du profil d'emploi de l'halauxifène et du fluroxypyr, car cette préparation commerciale est actuellement homologuée sur la même culture avec un traitement au printemps. Par conséquent, l'exposition à l'halauxifène et au fluroxypyr ne devrait pas dépasser celle associée aux utilisations homologuées. L'utilisation de ce produit ne devrait présenter aucun risque préoccupant pour la santé si les travailleurs portent l'équipement de protection individuelle approprié et suivent le mode d'emploi figurant sur l'étiquette.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de l'halauxifène et du fluroxypyr dans le blé (printemps, blé dur et hiver) et l'orge de printemps n'a été soumise. Les études sur la rotation des cultures confinées et des grandes cultures précédemment examinées ont été réévaluées dans le cadre de cette demande.

Les résidus dans ces cultures ne devraient pas augmenter à la suite des modifications et ne poseront pas de risques inacceptables pour la santé d'un segment quelconque de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Aucune évaluation toxicologique n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation environnementale

L'application automnale modifiée sur le blé d'hiver ne devrait pas ajouter de préoccupations environnementales. L'exposition à l'environnement est acceptable lorsque l'herbicide Pixxaro A est utilisé conformément aux instructions figurant sur l'étiquette.

Évaluation de la valeur

L'ajout d'une application d'automne dans le blé d'hiver offre aux producteurs des avantages en matière de gestion du temps et leur permet de cibler les applications en fonction du moment optimal pour le contrôle des mauvaises herbes. La réduction de l'intervalle de reculture du soja permet aux producteurs de faire la rotation du soja après une application d'automne de l'herbicide Pixxaro A.

Les renseignements sur la valeur disponibles aux fins d'examen comprenaient une homologation précédente, une justification scientifique et des données issues d'essais répétés en champ. Ces renseignements ont collectivement démontré que le soja, en tant que culture de rotation, peut être planté en toute sécurité six mois après une application de l'herbicide Pixxaro A et que le blé d'hiver peut présenter une marge de tolérance adéquate à une application automnale de l'herbicide Pixxaro A, conformément aux instructions de l'étiquette.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a évalué les renseignements fournis et elle les juge suffisants pour appuyer les modifications à l'étiquette de l'herbicide Pixxaro A.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3241779	2021, Field trial ARM reports appendix 1, Pixxaro A 31303, DACO: 10.2.3.2 and 10.3.2.
3241780	2021, Pixxaro EC use history, Corteva, 13 May 2021, DACO: 10.2.4.
3241783	2021, Section 10 - Safety of fall application of Pixxaro in winter wheat, DACO: 10.3.2.
3241784	2021, Rotational crop rationale v3, DACO: 10.3.3.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9